

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents : 2

L'an deux mille dix
Le 8 mars
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Didier PICOT à Mme de CORAL
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Bail à construction avec la Société « 3CI Investissements »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 22 septembre 2008, il avait été décidé d'accepter :

- La vente à la Société Grand Sud Ingénierie, devenue aujourd'hui « 3CI Investissements », des lots 4 et 5 de la zone d'activités de Poutillenea pour la réalisation d'un magasin de discount alimentaire d'une surface de 848 m².
- La mise à disposition d'un terrain communal attenant pour la réalisation d'un parking public, prenant la forme d'un bail à construction, sur une partie de la parcelle AE 1160, (pour une surface d'environ 1.290 m²) signé avec la Société Aldi Marché, pour une durée minimale de 18 années. Par ailleurs, le montant de la location sera de 12 000 €.

Considérant l'évolution de ce projet, la société 3CI propose de signer ce bail à construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail à construction avec la Société « 3CI Investissements » ou toute personne morale susceptible de pouvoir s'y substituer dans le domaine du discount alimentaire et liée à la réalisation du magasin de discount alimentaire sur la parcelle voisine,
- CHARGE l'étude de Maîtres GOGUET, PERRET, ERTAURAN, PAOLI, Notaires à Saint-Jean-de-Luz de la rédaction de l'acte correspondant.

Votes pour : 21

Votes contre : 6

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,